



**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 6 - juin 2013
Complément N° 2**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Session
du 24 juin 2013**

PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 24 JUIN 2013

Ouverture de la séance

SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2013

La séance du **LUNDI 24 JUIN 2013** est ouverte à 10 H 12, sous la Présidence de **M. Michel DINET**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents. , à l'exception de **MM. BAUMANN Pierre, GUERARD Noël, HABLOT Stéphane, LAURENCY Jean-Pierre et LOCTIN Jean**, excusés.

La séance est ouverte à 10H12, sous la présidence de M. Michel DINET.

M. le président prononce l'allocution suivante :

Hommage à Yvon TONDON

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues avant d'ouvrir notre session, je souhaite au nom de l'Assemblée départementale rendre hommage à Yvon TONDON, décédé le 22 mai dernier.

Yvon TONDON fut conseiller général de Pont-à-Mousson de 1976 à 1982, puis du canton de Dieulouard de 1982 à 1994. Il fut député de Meurthe-et-Moselle de septembre 1978 à mai 1981, conseiller régional de 1986 à 1990, et maire de Pont-à-Mousson de 1989 à 1995.

Ceux qui l'ont connu et côtoyé ont apprécié sa détermination, son humilité et sa gentillesse, mais aussi la fermeté de ses combats, sa loyauté autant que sa vigueur dans l'adversité, son regard souriant et malin et sa solide poignée de main, le grondement de sa voix comme l'éclat de son rire.

Sa force de travail n'a jamais atténué l'attention quotidienne et bienveillante qu'il portait à ses amis et à ses proches.

La solidité du père et du grand-père faisait écho à la délicatesse de son amour pour Ginette, son épouse, qu'il souhaitait rejoindre le plus vite possible. Il avait tant œuvré en totale complicité avec celle qui rêvait, mais n'avait pas pu être institutrice.

La force du militant syndical a été naturellement réinvestie dans celle de l' élu.

L'un et l'autre n'ont jamais éteint la passion de la terre et du jardin que son père lui avait transmise et qu'il cultivait avec bonheur dans son carré familial.

Je garde en tête, comme beaucoup d'entre vous, l'image de son entrée à l'Assemblée nationale après un combat de résonance nationale portant au Parlement un ouvrier lorrain. Cette promotion ne lui a jamais tourné la tête, mais il n'était pas peu fier de la confiance de ses concitoyens après tant d'années de combats et de fidélité à ses origines, à sa foi personnelle et aux valeurs puisées dans l'éducation solide et tranquille reçue dans l'humilité de sa famille.

Je n'oublie pas non plus son travail précis et ordonné toujours respectueux de l'adversaire quand il défendait ses dossiers cantonaux et municipaux au Conseil général.

Je me souviens aussi du bonheur immense qui fut le sien d'être élu maire de Pont-à-Mousson et d'exercer son mandat au service de sa ville et de tous les Mussipontains qui lui avaient ou non fait confiance.

Yvon était tout simplement un homme bon et fort tel que le décrit Michel ROCARD dans le livre témoignage offert par Yvon « Militant pour la vie ».

Je le cite : « Bon mari, bon père, ami sympathique, jamais grincheux ni ronchonneur, il était typiquement un de ces Français moyens, anonymes et chaleureux, grâce auxquels ce pays tient debout en dépit du nombre excessif de fanatiques et d'esprits rigides qu'il comporte. Il fallait connaître sa trajectoire et fréquenter longuement et régulièrement Yvon pour découvrir derrière cette apparence cordiale et paisible une volonté de faire et un courage incroyable. La clé est, je crois, que vécue à un tel niveau la gentillesse, la droiture et l'esprit d'ouverture, bref la noblesse de l'espèce humaine, sont non compatibles avec la découverte de l'injustice, de la tricherie, de l'arrogance ou de la mesquinerie. Devant de tels comportements, Yvon nourrissait une colère froide, intense, jamais extériorisée, mais parfaitement exterminatrice. »

A toute sa famille ici représentée, je renouvelle mes et nos sincères condoléances et je vous invite, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, à observer une minute de silence.

Minute de silence à la mémoire de M. Yvon TONDON

Je vous remercie.

La séance est ouverte à 10 heures 17, sous la présidence de M. Michel DINET.

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, je déclare ouverte notre session du 24 juin consacrée à l'examen de plusieurs rapports importants pour notre collectivité ainsi qu'au compte administratif 2012 et au budget supplémentaire de l'exercice 2013.

Discours d'ouverture

Depuis notre dernière session, plusieurs événements sont à signaler et j'ai relevé que :

Mme DAVERTON, sous-préfète et directrice du cabinet du Préfet de Meurthe-et-Moselle, a été nommée secrétaire-général de la Préfecture de Corrèze.

Mme BOEHLER, sous-préfète de Briey, a été nommée Préfète chargée de mission auprès du ministère de l'Intérieur.

M. ANDRES, sous-préfet de Lunéville, quittera prochainement ses fonctions pour occuper le poste d'attaché culturel à l'ambassade de France à Alger.

Notre collègue Alde HARMAND a été élu maire de Toul le 25 mai dernier suite à la démission de Mme Nicole FEIDT.

Nous leur adressons nos chaleureuses félicitations.

A ce stade, permettez-moi personnellement, mais je le pense également en votre nom, d'adresser un message de solidarité à Jean-Paul VINCHELIN, aux élus municipaux de sa commune et du secteur, aux responsables associatifs et sportifs et à la population compte tenu des graves incidents qui se sont produits dans la ville et qui ont touché les équipements sportifs publics de Neuves-Maisons. Nous sommes solidaires du combat que mène Jean-Paul VINCHELIN pour que des solutions soient trouvées permettant que le sport puisse s'exercer dans ses valeurs au-delà de toute autre considération.

J'en profite pour dire également un mot de solidarité à Michèle PILOT pour les problèmes qui ont eu lieu dans sa ville et qui ont touché le bel établissement qui lui tient très à cœur, au bénéfice des personnes âgées, en cours d'achèvement.

A l'un et l'autre, je veux indiquer ma disponibilité, s'ils le souhaitent, pour que les mots de solidarité puissent trouver une traduction concrète plus précise.

Mes chers collègues, depuis plusieurs années, et à chaque fois que l'actualité l'exigeait, je vous ai tenus informés de l'état des discussions engagées par l'Assemblée des Départements de France au titre du financement des trois allocations individuelles de solidarité.

Nous sommes assurément à un moment clé dans ce long et difficile combat engagé dans la solitude en 2004 et ralliant peu à peu l'ensemble des présidents de conseils généraux de France. Michel MARCHAL a pu en être témoin en participant le 20 mars dernier aux travaux de la commission Finances et Affaires sociales de l'ADF.

Depuis 8 ans, je dis inlassablement craindre que, un jour, le principe même dans notre République de l'universalité des droits individuels soit remis en cause.

L'allocation pour l'autonomie des personnes âgées annoncée en son temps comme partagée à 50 % par l'Etat et 50 % par les Départements, sans traduction législative, est réglementaire.

Une prestation de compensation du handicap mise en place sans réelle étude d'impact, notamment dans sa dimension financière, un RMI devenu RSA toujours versé comme hier à la Caisse d'allocation familiale, mais dont le financement a été transféré aux Départements sans les recettes correspondantes.

Mes chers collègues, je le dis avec précision, les responsabilités sont, on le voit, largement partagées. Mais personne n'a aujourd'hui de leçon à donner. Les faits ont été niés pendant 10 ans par les gouvernements précédents qui ont laissé ainsi un chantier abyssal à régler dans un contexte financier national dramatique.

Mes chers collègues, au-delà de toutes les démagogues, comment réagissez-vous quand vous entendez des chiffres aujourd'hui de 5 à 7 milliards sur la question de l'équilibre difficile des régimes des retraites, quand c'est de même importance de chiffres que nous parlons quand il s'agit de résoudre le problème du décalage dépenses/recettes des allocations individuelles de solidarité. Le problème est énorme et donc la pudeur et la retenue sont plus que jamais de mise. Permettez-moi d'abord de saluer le travail accompli en 8 mois alors que rien n'avait été fait depuis près de 10 ans.

Nous sommes aujourd'hui au pied du mur.

Reconnaissance au plus haut niveau de l'Etat de l'ampleur des difficultés le 22 octobre dernier :

- Mise en place d'un groupe de travail AIS présidé en personne par le Premier ministre.
- Partage du diagnostic, c'est-à-dire des niveaux de décalage dans une fourchette basse de 4,6 Md€ et haute de 5,8 Md€ en 2011.
- Et accord de l'ensemble des partenaires pour annoncer une prospective catastrophique en termes de progression de ces écarts. On parle à terme et avant 10 ans de 10 Md€
-

La dernière étape, mes chers collègues, est claire. Elle doit être bouclée avant fin juillet pour être prise en compte dans la loi de Finances 2014.

Je cite : « *L'Etat s'engage à créer les conditions de mise en place à compter de 2014 de ressources pérennes et suffisantes permettant aux Départements de faire face dans un cadre maîtrisé au financement des trois allocations individuelles de solidarité dont la loi leur confie la charge.* »

A ce stade, j'ai souhaité poser un acte public fort pour maintenir une pression constructive sur le gouvernement.

C'est le sens de la déclaration solennelle que j'ai transmise à l'ensemble des présidents de conseils généraux et que le Président LEBRETON a mise en débat lors de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ADF lundi dernier.

Les débats ont été intenses dans une Assemblée dont vous savez la pluralité politique, mais l'unanimité des présents, 80 Départements représentés, a su se retrouver sur l'essentiel :

- Accord sur les principes politiques.
- Accord sur les fourchettes financières et le niveau du socle en-dessous duquel nous ne descendrions pas, 1,8 Md€ équivalents de la compensation intégrale du RSA et objectif de 2,4 Md€ pour les trois allocations individuelles de solidarité.
- Accord sur les conséquences auxquelles les Départements seront confrontés si la compensation n'est pas à la hauteur attendue et son impact sur le volet RSA notamment de nature différente, vous le savez, de l'APA et de l'APCH.

Les annonces du Premier ministre seront connues le 16 juillet au matin puisque la conférence des finances locales se réunit l'après-midi.

Je serai parmi les membres de la délégation qui sera reçue dans la cadre de la préparation de ces annonces importantes, car elles impacteront les choix que nous aurons à faire pour 2013, mais surtout pour 2014.

Mon espoir est aussi raisonné que raisonnable et que ma lucidité. Mais, de toute façon, j'assumerai mes responsabilités en présentant, quelle que soit la situation, un budget en équilibre.

Si, comme les gouvernements précédents pendant 10 ans qui nous ont conduits à une situation financière inextricable, le gouvernement AYRAULT refusait toute évolution de la compensation de ces AIS, des mesures d'économies supplémentaires devraient et seraient prises. Elles dépendront des annonces du Premier ministre. Mais aucun sujet ne sera tabou comme l'impossibilité d'ailleurs faite aux Départements de verser les appels de fonds de la CAF sur le RSA.

Je veux vous dire ici, mes chers collègues, en total respect et en totale transparence, que je demande avec gravité au directeur général et aux cadres de notre collectivité de travailler dans les mois qui viennent préventivement sur deux grandes catégories de diminution de dépenses de fonctionnement : un bloc porte sur les transports, l'autre sur les ressources humaines.

Les transports.

Si nous y étions contraints, mise en place, si nécessaire dès la rentrée scolaire prochaine avec une période transitoire jusqu'à janvier 2014 pour la bonne concrétisation du nouveau dispositif, d'une participation des familles aux transports scolaires, avec tarification sociale.

Si nous y étions contraints, suppression des transports méridiens dans tous les cas, sauf si les communes acceptent de compenser au Département le montant financier correspondant.

Si nous y sommes contraints, suppression systématique de tous les services aux lignes de transports de voyageurs en dessous d'un certain seuil de fréquentation.
Les ressources humaines.

Si nous y étions contraints, je devrais faire en sorte que la masse salariale augmente moins vite que le GVT, ce qui ne nous permettrait pas de maintenir la ligne des moyens constants tenue depuis 2004 qui nous conduirait vers une baisse des effectifs de plus ou moins grande ampleur.

Si nous y étions contraints, réduction des effectifs ATTEE dans les collèges sur la base de l'étude présentée à l'Assemblée départementale en 2012, sans déploiement sur d'autres collèges autres que ceux prévus dans cette étude.

Si nous y étions contraints, recherche de la même optimisation entre les moyens et les besoins des services dans le domaine des routes.

Si nous y étions contraints, stratégie globale de réduction du nombre d'implantations du Conseil général afin d'optimiser notamment les fonctions administratives et d'accueil en prenant en compte le meilleur équilibre entre les besoins de couverture territoriale, la taille optimale pour le management des équipes et la diversité et la qualité de services pour l'utilisateur.

Mes chers collègues, ces éléments sont lourds. Ils doivent être préventivement examinés. Ils feront l'objet, le moment venu, de retrait ou de confirmation.

Mais je le redis, mes chers collègues, je suis déterminé à me battre. S'il le faut, je proposerai début 2014, si les choses n'étaient pas réglées, des propositions précises sur la question du versement à la Caisse d'allocations familiales des sommes que la loi prévoit que nous transférons à la place de l'Etat.

Mais je vous redis, mes chers collègues, avec la même gravité, avec une certaine émotion, mais en même temps avec une détermination, que je ne livrerai pas aux exercices à venir, dans la décennie qui vient où d'autres seront à ma place à la responsabilité, un budget dont j'aurais abîmé les éléments fondamentaux de maîtrise de la dette, de maîtrise des équilibres, de maintien de capacité d'autofinancement.

En même temps, je prendrai donc mes responsabilités s'il le fallait en termes d'équilibre budgétaires.

Pour l'instant, je me battraï jusqu'au bout et je n'ai pas l'intention dans ce domaine de revenir devant vous en indiquant que je suis contraint de mener les sept points que je viens d'indiquer.

Il n'empêche, mes chers collègues que, puisqu'il s'agit de diminuer les dépenses de fonctionnement du Département pour faire face aux problèmes auxquels nous sommes confrontés, je ne peux pas ne pas annoncer dans quel secteur et avec quelle gravité les choses sont faites et présentées.

Les temps sont difficiles, disais-je. Pour autant vous l'aurez compris, je n'abdique en rien sur notre capacité à confirmer un projet départemental ambitieux au service de nos territoires et de nos concitoyens.

Face à la difficulté, j'oserais même dire la gravité de la situation, aucune intelligence, aucune capacité ne doit être négligée. Nous avons besoin de toutes les énergies ; nous avons besoin de les mettre en cohérence pour leur donner une perspective commune.

Plusieurs rapports soumis à notre Assemblée montrent combien cette volonté s'exprime et se met en œuvre.

Solidarité avec les territoires en poursuivant encore fortement notre alliance avec le bloc communal et intercommunal.

C'est nécessaire pour continuer à accompagner le développement de nos territoires, moins dans une logique de tour de table financier qu'une logique de coopération et de co-construction. C'est le sens du rapport portant sur la plateforme d'ingénierie territoriale : offrir de l'intelligence au développement de tous les territoires. Voilà le défi commun auquel nous avons à répondre dans un contexte de contraintes fortes pour tous.

Solidarité avec les hommes au travers du plan départemental d'insertion.

Au moment où le nombre de BRSA augmente, il nous faut garder le cap et poursuivre les efforts en matière d'insertion.

Le bilan des clauses d'insertion qu'André CORZANI détaillera, montre les efforts engagés par la collectivité. En 2012, ce sont plus de 370 000 heures réalisées à travers 374 marchés publics, soit l'équivalent de 225 emplois à temps plein dans le Département.

Et parce que le contexte reste rude et le sera encore demain, comme nous le faisons depuis plusieurs années maintenant, nous engageons des chantiers réformant en profondeur les outils départementaux pour les adapter à nos priorités : (économie solidaire, développement social) mais aussi aux besoins en évolution (développement endogène des territoires, articulation plus forte avec les collectivités, engagement citoyen, assistance et accompagnement des collectivités face à la technicité accrue des dossiers).

L'internationalisation des objectifs satellites (CAPEMM, ADT, AC2M) répond ainsi à ce besoin d'ingénierie nouvelle comme elle répond à l'adaptation nécessaire de nos outils pour les rendre plus lisibles, plus cohérents et plus efficaces.

La finalisation des objectifs du rapport « Solidarité au cœur » va également dans ce sens. L'avancée de la réforme est plus rapide que prévu, soulignant la capacité de notre administration à répondre aux orientations politiques tracées par notre Assemblée.

Je vous y invite, mes chers collègues, si le contexte reste rude, notre volonté doit rester ferme et tournée vers l'avenir. C'est ainsi que nous résisterons à l'annonce du Premier ministre de l'époque, M. BALLADUR, proposant, il y a quelques années, avec autant de cynisme que de clairvoyance, la disparition des Départements par, disait-il, évaporation.

Je vous rappelle, mes chers collègues, l'organisation de nos travaux :

Les 6 commissions intérieures sont appelées à se réunir demain matin à partir de 9 heures 30.

La réception dès l'arrêt 5 commissions réglementaires par la commission des Finances est prévue ce mardi à partir de 11 heures.

Une commission Finances élargie siégera ce mardi de 11 heures 30 à 13 heures afin d'aborder les rapports transversaux portant sur le SDACR et le rapport 16 sur l'internationalisation.

La séance publique reprendra jeudi 27 juin à 9 heures 30, mes chers collègues. Et je vous rappelle, si nous le devons, que nous épuiserons l'ordre du jour jeudi en soirée quel que soit l'horaire. Nous verrons après la matinée ce qu'il en est. Mais je vous demande dès maintenant de prendre vos dispositions. Je vous remercie pour votre attention.

Nous allons passer aux questions d'actualité.

Questions d'actualité

M. LE PRESIDENT. - J'ai la demande de parole de Jean-Paul VINCHELIN.

M. VINCHELIN. – Monsieur le Président, pour vous remercier du message que vous avez adressé aux Néodomiens et aux Néodomiennes par rapport aux violences et à la criminalité qui nous ont touchés et vous dire que ces remerciements s'appuient sur un sens de justice, de refus de la violence et de refus de l'argent dans le sport.

Je souhaite, éventuellement, Monsieur le Président que vous regardiez le courrier que nous avons envoyé dans les instances nationales pour que vous puissiez le soutenir comme M. le député va le soutenir avec une question écrite au gouvernement.

M. LE PRESIDENT. – Merci.

Je vais faire la liste des questions d'actualité.

J'ai les demandes qui me sont formulées par Marc SAINT-DENIS, Pierre MERSCH, Michel MARCHAL, Sophie MAYEUX, Louis CAUSERO, Rose-Marie FALQUE, Bernard MULLER et André BARBIER.

Ai-je oublié des questions ? Non.

La parole est à Marc St DENIS.

M. SAINT-DENIS. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Une courte question, mais qui appelle certainement à une réflexion à long terme. Elle concerne les sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle et surtout et particulièrement les plus jeunes d'entre eux, je veux dire les jeunes sapeurs-pompiers.

« Devenir jeune sapeur-pompier, c'est vivre une expérience unique, découvrir la force du travail en équipe et surtout apprendre les gestes qui sauvent. C'est aussi s'initier aux techniques de secours et de lutte contre l'incendie, découvrir les véhicules spécialisés, pratiquer régulièrement un ou plusieurs sports » peut-on lire sur plusieurs sites internet qui vantent les mérites d'un tel engagement des jeunes citoyens au service de la population.

Monsieur le Président, en ce qui concerne la Meurthe-et-Moselle, je souhaite vous interroger sur les moyens mis en œuvre par notre Département pour la création, la promotion et le soutien de ces sections de jeunes sapeurs-pompiers.

Quelle stratégie envisagez-vous pour les années à venir pour une véritable politique d'investissement humain, cher à votre cœur, vous l'avez répété plusieurs fois dans nos politiques mises en œuvre par le Département ?

Comment encourager de telles options de formation au sein des collèges, particulièrement dans les cités scolaires ? Je citerai simplement qu'aucune n'existe plus en Meurthe-et-Moselle alors que, dans certains Départements, elle est poussée au maximum de sa participation ?

Enfin, comment utiliser l'ingénierie départementale au service de cet engagement des jeunes citoyens ? Des mesures très simples, tout simplement, d'aide à la labellisation des sections de JSP (Jeunesse et Sport) pour qu'ils puissent recevoir des subventions et aides diverses de la Région, notamment, des villes également. Merci, Monsieur le Président, pour ces réponses sur l'investissement humain de jeunes volontaires et futurs sapeurs-pompiers en Meurthe-et-Moselle.

M. LE PRESIDENT. - Il n'est plus très jeune, mais il est très engagé. La parole à Jean-Paul VINCHELIN.

M. VINCHELIN. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Avec le directeur, Stéphane BEAUDOUX qui est ici présent, nous suivons à votre demande Monsieur le Président, pour ma part, le travail réalisé par nos jeunes sapeurs-pompiers en Meurthe-et-Moselle. Ceux-ci, depuis 2012, sont environ 390-400 et sont au sein de 24 sections représentées dans l'ensemble de ce Département, plus d'ailleurs dans le milieu rural que dans le milieu urbain, mais nous avançons dans le milieu urbain puisque Vandoeuvre, Gentilly nous ont rejoints et ont trouvé perspicace de soutenir ces démarches dans notre Département.

Le coup de pouce financier intervient en complément de dotations en matériel technique de la part du SDIS, mais également par les communes dans le cadre associatif. Nous tenons à ce cadre associatif parce qu'il fait que des bénévoles, souvent sapeurs-pompiers confirmés, qu'ils soient volontaires ou professionnels, nous amènent à avoir une organisation de la formation des prêts de documentations qui nous permettent d'appuyer cette démarche qui est ô combien importante. Les jeunes sont parfois en difficulté sur le sens de la formation. Nous avons dans notre âge, Monsieur le Président, le temps des scouts. Ces scouts

d'aujourd'hui avec la rigueur, avec la formation, avec la capacité d'intervention, ce sont les jeunes sapeurs-pompiers. Ce sont ceux qui, demain, à l'issue d'une quatrième année de formation, rentreront avec ce brevet national au niveau des sapeurs-pompiers volontaires.

Mais ils rentrent également comme sapeurs-pompiers professionnels. Nous avons déjà l'exemple de concours réussis qui démontrent bien que la volonté qu'ont ces jeunes à partir de 14 ans est une volonté qui s'affirme et qui démontre bien que ces actions de promotion qui sont destinées à des vocations, notamment depuis quelques années avec les collégiens, puissent être déterminantes dans cette formation et dans cette volonté forte des jeunes et de leur présence dans les corps de sapeurs-pompiers de demain.

Concrètement, il s'agit de présentations qui sont importantes dans nos établissements quand nous travaillons sur les collèges, de manœuvres organisées, de journées portes ouvertes, d'animations proposées lors de journées à thème spécifiques.

Je vous rappelle, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, que Manuel VALLS est venu voir à Neuves-Maisons des jeunes sapeurs-pompiers en manœuvre. Il a discuté avec eux pour voir quels étaient leurs engagements. Ceux-ci représentaient le territoire Terres de Lorraine, mais aussi des Nancéiens et d'autres endroits puisque nous rencontrons dans cette fierté des jeunes sapeurs-pompiers l'ensemble d'une population qui est en progression et qui s'affirme de plus en plus.

Cette progression de jeunes sapeurs-pompiers est importante puisque nous avons l'ambition d'aller au-delà de 400 à 500 jeunes. Sur ces dernières années, c'est environ 20 % de plus que nous avons chaque année.

Les parents qui accompagnent cette action sont importants parce que nous pensons qu'ils pourront être soutiens de nos actions.

Je termine en disant que plusieurs pistes sont actuellement à l'étude avec lesquelles nous sommes en action : la constitution de nouvelles sections, un renforcement des actions de promotion dans les collèges en lien avec l'Education nationale, l'organisation de rencontres et d'animations spécifiques dans les cités scolaires, comme vous l'avez appelé de vos vœux. Tout cela pourra contribuer, nous l'espérons, à ce que la Meurthe-et-Moselle compte davantage de jeunes sapeurs-pompiers.

M. LE MAIRE. – Merci.

La parole à Pierre MERSCH.

M. MERSCH. - Monsieur le Maire, chers collègues.

J'ai apprécié, Monsieur le Président, votre déclaration en début de séance. J'ai apprécié le courage et la lucidité. Cela me fait encore mieux apprécier combien il est plus confortable de ne pas être dans une majorité, et cela me gêne un peu de poser la question dont je vous ai adressé copie puisque c'est une administrée qui

demande une dépense supplémentaire éventuelle dans le cadre de l'expérimentation sur le transport à la demande.

Donc, je me doute un peu de la réponse, mais je crois qu'il était de mon devoir d' élu cantonal de la poser.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Alors, vous la retirez...
Vous ne voulez pas poser la question...

M. MERSCH. - C'est l'extension du service transport à la demande pour les communes de Beuveille, Ugny, Fermont, Revermont vers Longuyon.
Je pense que Christian ARIES connaît bien le dossier.

M. LE PRESIDENT. - Vous parlez d'une expérimentation qui a été lancée, je crois, en janvier 2013 pour la mise en place d'une ligne TED virtuelle autour de Longuyon.

Deux services prévus le mardi après-midi doivent permettre de desservir plusieurs communes de la Communauté de communes du Pays de Longuyon : Alondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Villers-le-Rond, Saint-Jean-lès-Longuyon, Petit-Failly et Grand-Failly, à destination de Longuyon.

L'initiative, mes chers collègues, avait pour objectif de tester de la demande de transport sur réservation dans ce secteur, l'initiative de mise en œuvre de transport à la demande par les deux Communautés de communes n'ayant pu aboutir.

Une plaquette a été éditée à cet effet. Elle a été distribuée aux maires concernés auxquels nous demandions de répercuter l'information dans leurs bulletins municipaux ainsi que dans toutes les lignes régulières et de marchés du secteur.
Nous constatons néanmoins, mes chers collègues, qu'aucun service, aujourd'hui, n'a été déclenché depuis le début de l'expérimentation.

Une nouvelle campagne de communication va donc être faite à la rentrée.
Dans ce cadre, compte tenu du faible impact financier, il est tout à fait possible de prévoir dans le même esprit une seconde ligne en expérimentation comprenant la desserte des communes que vous citez ainsi que quelques autres situées dans le même secteur de la CC2R. Je pense à Baslieux, Pierrepont, Han-devant-Pierrepont par exemple.

Cette ligne pourrait fonctionner selon le même principe : un aller-retour par semaine avec des horaires déterminés à l'avance, mais déclenchés seulement à la première réservation.

Nous ferions alors le bilan en 2014.

Cette réponse me permet, je pense, et vous permet d'avoir, d'une part, satisfaction sur l'extension de l'expérimentation et, par ailleurs, de nous laisser les créneaux nécessaires pour tirer les bilans d'une opération de ce type et de voir comment nous pouvons la développer en même temps que la maîtriser.

La parole à Michel MARCHAL.

M. MARCHAL. – Monsieur le Président, mes chers collègues.

Ma question concerne le redécoupage cantonal et plus particulièrement les modalités et le calendrier de consultation de l'Assemblée départementale.

Il est vrai que le gouvernement précédent avait mis en place le conseiller territorial. J'y voyais un certain nombre d'avantages bien qu'il y ait aussi, comme dans tout système, des inconvénients, mais les avantages majeurs pour moi concernaient la diminution du nombre des élus, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui avec la réforme proposée. Elle permettait d'identifier les conseillers régionaux ; elle permettait aussi de glisser progressivement vers la suppression des Départements car il faudra bien un jour se poser des questions sur l'empilement des structures.

Donc, le gouvernement d'aujourd'hui a décidé une réforme du mode de scrutin des élections cantonales de 2015 pour constituer un binôme paritaire de conseillers départementaux, élus sur la moitié des cantons. Ce qui veut dire que, pour la Meurthe-et-Moselle, nous n'aurions plus que 23 cantons.

Dans cette réforme, j'y vois aussi une atteinte grave à la représentation des territoires ruraux.

Pouvez-vous nous indiquer dès à présent les modalités et le calendrier de consultation de notre Assemblée départementale qui doit être saisie pour avis sur cette réforme ? Pourrons-nous en modifier les contours ?

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je me sens subitement ministre de l'Intérieur puisque vous posez des questions qui s'adressent bien sûr au plus haut niveau de l'Etat. J'écoute avec un certain intérêt l'audace, voire le courage qui est le vôtre, de proposer la diminution du nombre de conseillers généraux, voire la diminution même de l'institution départementale.

Je pense que les choses ont leur limite puisque vous vous accrochez en même temps, c'est sûr, à la prise en compte des secteurs que vous représentez ou représentiez hier.

Comme l'ensemble des forces politiques de l'Assemblée départementale, mon cher collègue, et vous m'en avez donné signe de reconnaissance, vous avez été reçu par le Président du Conseil général avant que lui-même ne rencontre le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

De la même manière, alors qu'il me semblait utile d'avoir entendu chacun des groupes avant d'émettre moi-même le début d'un avis sur la question, compte tenu des navettes en cours, il était normal que vous soyez reçu, tel que les règles le prévoient, par le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

Je ne ferai donc que répéter ce qu'il m'a indiqué, à savoir qu'il était tenu de rendre une note de synthèse avant la fin du mois de mai.

La proposition de carte du ministère de l'Intérieur, et je note qu'elle sera soumise à l'avis de l'Assemblée locale, c'est-à-dire du Conseil général, devra être discutée par notre Assemblée. Il ne peut pas y avoir plus grande transparence. Je me rappelle d'ailleurs, avec une certaine émotion, de traficotages d'une époque qui n'avaient rien à voir avec le type de règles qui sont ici posées en termes de transparence.

Je n'ai pas, pour ma part, de date précise, mais les mois de juillet et d'août sont neutralisés dans toute la France. Il ne peut pas y avoir de consultations dans cette période, et je trouve que c'est bien. Il est donc probable que notre Assemblée ait à discuter d'une proposition de carte en septembre ou en octobre. L'Assemblée émettra un avis sur la carte proposée.

Compte tenu des délais nécessaires d'envoi des rapports, je ne suis pas certain, je crains même de ne pas pouvoir le faire, d'inscrire cette question à la session de septembre. Et si j'y étais contraint, c'est bien volontiers que j'organiserai avec votre accord une session extraordinaire pour aborder cet unique sujet.

Je vous tiendrai bien entendu naturellement au courant ainsi que l'ensemble des groupes politique de l'Assemblée du calendrier dès lors que M. le Préfet me le précisera à son tour.

Je ne rentrerai pas dans les détails et les commentaires que vous avez faits sur la loi. En tout cas, je ne sais pas quelles auraient été les autres techniques possibles pour y parvenir. Je pense que vous avez oublié d'omettre que ce n'est pas banal qu'un nouveau mode de scrutin permette la mixité totale dans l'Assemblée départementale.

Vous le saviez, les mesures qui avaient été prises précédemment, notamment l'idée qu'il suffisait que des suppléants soient mis en œuvre pour que les choses progressivement se règlent, d'abord, avaient un inconvénient énorme, c'est qu'elles pariaient sur la disparition, compte tenu de l'âge ou de l'accident, des éléments mâles de l'Assemblée départementale. Par ailleurs, toutes les prospections conduisaient à une moyenne de 117 ans pour arriver à la mixité, ce qui somme toute, pouvait paraître long par rapport à l'attente légitime de nos concitoyens dans domaine.

La parole à Sophie MAYEUX.

Mme MAYEUX. - Merci, Monsieur le Président.

Le gouvernement a entériné la réforme des rythmes scolaires pour laquelle certaines communes, 15 très exactement, du département ont décidé l'application dès la rentrée 2013, les autres ayant opté pour 2014.

Prochainement, la réforme des aides aux familles qui prévoit de baisser le coefficient familial envisagerait la création de 275 000 solutions de garde, dont 100 000 places de crèche d'ici la fin du quinquennat.

La rue comme les médias ont réagi à toutes ces bonnes annonces qui ne doivent pas faire oublier les conséquences locales très importantes pour les budgets des communes et des structures qui accueillent ces enfants. En effet, nul ne peut ignorer que ces mesures ne seront pas intégralement financées par l'Etat. Passer à un apprentissage de 4 jours et demi augmente, nous le savons les uns et les autres, inévitablement la facture des communes pour l'accueil des élèves, la mobilisation des personnels nécessaires au bon fonctionnement de ce service, sans oublier les transports.

Créer 275 000 places ou modes de garde supposera, pour les plus petits, des structures d'accueil adaptées, restructurées ou à construire, et des personnels supplémentaire afin d'assurer la prise en charge de ces nouveaux enfants.

Dans le contexte présent et à venir des baisses de dotations de l'Etat, pouvez-vous, Monsieur le Président, même préventivement, nous indiquer quels seront le rôle et la place du Conseil général auprès des communes, des structures d'accueil et des familles afin de rendre supportables ces réformes de l'Etat et ce, en toute lucidité qui est un point, je pense, que nous partageons ?

M. LE PRESIDENT. – Merci.

Vous ne m'en voudrez, Madame et chère collègue, de vous dire que l'importance de la question et l'importance forcément de la réponse compte tenu de ses traductions techniques, mais surtout financières, ne me permet pas de répondre à une question pour laquelle je n'ai pas eu, comme c'est le cas pour nombreux de vos collègues, le texte avant cette séance. Je prends donc note de cette question à laquelle je vous répondrai par écrit dans les jours qui viennent.

La parole à Louis CAUSERO.

M. CAUSERO. – Monsieur le Président, ma question porte sur les ESAT et spécialement sur la compensation financière liée au transfert de charges. C'est un domaine où vous avez une expérience certaine, Monsieur le Président.

Le gouvernement a mis en discussion au Sénat et à l'Assemblée un projet de réforme de la décentralisation dit Acte 3 qui prévoit notamment le transfert des ESAT, à savoir les anciens CAT, aux Départements.

A côté de l'accès aux activités professionnelles et un soutien médicosocial et éducatif, les personnes handicapées bénéficient d'un contrat de soutien et d'aide par le travail qui entraîne une rémunération qui peut varier de 55 % à 110 % du SMIC.

Cette rémunération est versée jusqu'à présent par l'Etat mais elle devrait être assurée prochainement par les Départements.

Dans le cadre du groupe de travail qui réfléchit au mode de financement des allocations de solidarité, la question du financement des personnes handicapées sous régime des ESAT a-t-elle été évoquée ? Pouvez-vous nous assurer que ce nouveau transfert de compétence sera compensé financièrement et intégralement par l'Etat ?

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je ne vous surprendrai pas en vous confirmant ce que vous supputiez. Ma vigilance est totale dans ce domaine. Et si je ne me réjouis pas de la séparation en trois textes du texte de décentralisation, les choses posées, alors que je ne sais pas quel sera le sort donné au volet 1, sont d'une nature pour l'instant aléatoire pour ce qui concernera le troisième texte au moment où il sera discuté et son contenu.

Dans son contenu, est évoqué effectivement, actuellement, le transfert des ESAT sans que soit dit d'une manière précise s'il s'agit uniquement des murs, des équipements et les fonctionnements des installations ou si, ce qui semble probable, la question que vous évoquez des allocations de soutien soit également mise en œuvre, ce que j'ai cru comprendre.

Alors, là, pour le coup, l'observation sera très utile parce que si l'on peut imaginer que, sur le contenu, compte tenu de l'ampleur de ce que le Département porte déjà en responsabilité dans ce domaine, on puisse imaginer le rattachement des ESAT au Département, c'est faire peu de cas de l'idée que les ESAT relèvent d'un secteur économique de l'emploi et qu'ils devraient donc à ce titre être rattachés plutôt à l'Etat qu'au Département.

Mais j'ai demandé d'une manière très précise qu'un groupe de veille technique, hors commission classique, soit mis en œuvre par l'ADF spécialement sur cette question parce qu'il sera alors possible peut-être d'imaginer que des collègues moins préoccupés de la taille de leurs compétences que de l'attention qu'ils doivent porter aux euros dépensés par le Département seront, cette fois-ci, capables de poser la confirmation éventuelle d'un transfert et des actes de transferts financiers correspondants, pas uniquement au jour du transfert, mais d'une manière dynamique après le transfert.

Donc, votre vigilance est telle que je ne manquerai pas, le moment venu, mon cher collègue, si cela vous intéresse, de vous associer à ces travaux. Je sais avec d'autres combien vous êtes concerné par le fonctionnement de la MDPH et il me semble tout à fait normal que nous soyons aussi unis sur cette question.

La parole à Rose-Marie FALQUE.

Mme FALQUE. – Monsieur le Président, ma question porte sur le financement des associations, notamment les foyers ruraux.

En avril dernier, la Fédération départementale des foyers ruraux organise son assemblée générale à Moncel-lès-Lunéville. L'interrogation majeure des instances et des 127 responsables de foyers ruraux tenait principalement au désengagement de notre collectivité auprès d'hommes et de femmes qui comme bénévoles donnent beaucoup de leur temps à faire vivre les associations et à organiser des manifestations pour tous les publics.

Les actions des associations s'appuient sur les relations humaines. Elles ont besoin d'être soutenues dans une relation de confiance et de partenariat avec les collectivités.

Comme le rappelle la Fédération, les aides du Conseil général sont restées figées à 510 € depuis une dizaine d'années. Envisager une réduction de 10 % pour le financement des postes et des projets fragiliserait les associations locales dans leurs actions, voire les condamnerait à fermer boutique.

Comme vous tous, mes chers collègues, j'ai été personnellement saisie par la Fédération des Foyers ruraux afin de maintenir ces aides, voire de les renforcer au moment où plusieurs dispositions nationales vont venir impacter les communes et associations locales telles que crèches, rythmes scolaires ; par exemple, la mise en place des rythmes scolaires nécessitera en particulier la participation active des associations, surtout dans notre monde rural. Pouvez-vous, Monsieur le Président, nous rassurer, rassurer la Fédération sur l'engagement de notre collectivité auprès des acteurs de la vie associative de nos territoires ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

La parole à Antony CAPS.

M. CAPS. - Monsieur le Président, Madame la conseillère générale, mes chers collègues.

Je voudrais en préambule rappeler que le Conseil général, et vous connaissez l'engagement de Michel DINET depuis des années et de la majorité départementale sur ce sujet, a mis en place depuis 99 un partenariat extrêmement fort avec le Mouvement d'Education populaire en Meurthe-et-Moselle.

Ce partenariat se traduit par plusieurs types de soutien.

En premier lieu, nous avons une subvention de base pour soutenir le fonctionnement des cinq Fédérations conventionnées, autrement dit un socle de sérénité.

Ensuite, une participation au financement concerne les postes de permanents départementaux.

Une aide, enfin, au contrat d'animation jeunesse territorialisé prend en charge une partie des postes d'animateurs, des sections et des frais de gestion des CAJT. S'ajoute à ces aides, inscrites dans le cadre des conventions pluriannuelles, un accompagnement financier ponctuel aux projets que les Fédérations mettent en œuvre.

Enfin, et pour être tout à fait complet, le Conseil général soutient également les associations locales affiliées à une Fédération.

Au total, dans le budget 2013 de la collectivité, la ligne Education populaire représente près de 2 300 000 € qui permettent d'accompagner les cinq Fédérations de Meurthe-et-Moselle dont celle des foyers ruraux qui bénéficie d'une aide de 499 114 €

Je pose la question, et c'est vrai que je serais curieux de savoir combien de Départements, aujourd'hui, combien de communes ou d'intercommunalités, ont fait ou font encore ce choix d'un tel soutien au mouvement d'éducation populaire. Un soutien qui fait figure, aujourd'hui comme hier, d'une marque de fabrique, de signature du Département et bien reconnue comme telle par nos partenaires.

J'ai rencontré, je continue à le faire, et j'insiste sur ce sujet depuis que j'ai le plaisir d'exercer la délégation et la responsabilité que Michel DINET m'a confiées dans le cadre de l'éducation populaire, les Fédérations. Nous leur avons confirmé la situation budgétaire départementale dont elles avaient parfaitement conscience. Tout comme elles connaissent le combat aujourd'hui autour de la compensation des allocations individuelles de solidarité et plus globalement de leur financement.

Nous leur avons indiqué à cette occasion que la pérennisation du soutien du Département devrait passer par une baisse de 5 % des subventions de fonctionnement et de participation aux postes de permanents.

Dans le même temps et dans le cadre de ma délégation, je poursuis le cycle des rencontres aussi bien avec les Fédérations qu'avec les associations locales affiliées dans les territoires pour approfondir ce partenariat et, si nécessaire, le faire évoluer dans un nouveau contexte.

J'insiste justement sur le travail intensif que nous avons mené depuis des semaines en parfaite et en étroite collaboration avec les Fédérations sur ce sujet. Nous avons tenu sur trois territoires pilotes des réunions de concertation avec les associations locales qui les impliquent totalement dans le dispositif en question. Plus de 50 % des associations locales ont été écoutées et nous avons organisé des rencontres avec plus de 50 % d'entre elles, ce qui est relativement significatif, sur ces trois territoires.

On arrive aujourd'hui à une concertation qui a été extrêmement forte, particulièrement riche. Je reçois à nouveau ce soir les Fédérations d'Education populaire à 18 heures 30 afin d'entériner avec elles ce qui pourrait être un possible nouveau dispositif d'accompagnement qui, je le rappelle, visera à ce que les associations locales les plus en difficulté ou en tout cas celles qui en ont le plus besoin, soient au contraire mieux soutenues par le Département et non pas l'inverse, malgré le contexte financier que M. le Président a évoqué tout à l'heure.

A ce titre, je vous propose, Madame la conseillère générale, que nous reparlions du désengagement du Département à l'aide d'un comparatif solide avec d'autres collectivités, notamment celle au sein de laquelle vous siégez comme 2^e vice-présidente et qui ne me semble pas être engagée d'une quelconque manière que ce soit vis-à-vis des quatre foyers ruraux présents sur son territoire alors que le Conseil général apporte encore aujourd'hui un soutien à chacun d'entre eux par l'intermédiaire d'une convention annuelle de 510 €

M. LE PRESIDENT. – Merci.

Je crois que j'ai encore une demande de Bernard MULLER puisqu'André BARBIER a retiré sa question.

Bernard MULLER, vous avez la parole.

M. MULLER. - Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues.

Le nouveau Livre blanc de la Défense attendu pour septembre acterait la suppression de 24 000 à 34 000 postes d'ici 2019.

Si le gouverneur militaire de notre Grande Région s'est voulu rassurant, et le ministre des Armées, M. LE DRIAN, très attentif aux conséquences de telles décisions et à la capacité des élus à se mobiliser, nous comprenons l'inquiétude des soldats de ces régiments et des villes concernées.

Plusieurs autres membres du gouvernement se sont exprimés au moment où nos troupes sont engagées dans plusieurs conflits à travers le monde, notamment au Mali.

Vous avez récemment eu l'occasion de rencontrer le ministre LE DRIAN lors de sa venue à Nancy. Avez-vous des informations à ce sujet susceptibles de rassurer les militaires et les élus sur le maintien des effectifs et des régiments de Meurthe-et-Moselle ?

M. LE PRESIDENT. - Me voilà ministre de la Défense.

Après celui de 2008, mon cher collègue, vous le rappelez, un nouveau Livre blanc de la Défense vient d'être rendu public. Le premier avait fortement marqué la Région Lorraine avec de lourdes pertes de personnels à Metz, mais également dans notre département sur Domgermain et Essey-lès-Nancy. Si les casernes du Lunévillois avaient été épargnées grâce à la mobilisation de l'ensemble des élus,

nous y étions tous, le nouveau Livre blanc ne précise pas à ce stade les sites concernés par les fermetures. Mais nous devons rester vigilants.

En 2008, le 53^e régiment de transmissions basé à Lunéville a été conforté dans son existence et des investissements ont ainsi pu être réalisés. Il appartiendra aux parlementaires de débattre de la future loi de programmation militaire qui sera présentée à l'automne. C'est à ce moment-là que nous en saurons plus. Je sais l'investissement des parlementaires. Je sais tout particulièrement celui, compte tenu de sa position dans la commission, de notre collègue sénateur Daniel REINER.

Je n'ai pas plus d'information que vous, vous le pensez bien. Nous serons attentifs à ce que la Lorraine ne subisse pas une nouvelle diminution de ses effectifs, ce qui serait en contradiction avec le plan particulier Etat-Région 2014-2016 en cours de préparation entre le gouvernement et notre Région, comme l'a rappelé récemment le Président de la Région Lorraine au Président de la République par courrier.

Je ne peux pas vous donner d'autres détails pour l'instant. Mais j'espère que ma réponse vous aura confirmé le fait que nous nous sentons tous mobilisés sur ces questions importantes pour notre Département et notre Région Lorraine. Je n'ai plus de demande d'intervention.

Je vous souhaite, mes chers collègues, un bon travail en commission avant que nous nous retrouvions jeudi matin à 9 heures 30.

Bonne journée à vous.

---ooOoo---

La séance est levée à 11 heures 10.

La prochaine séance aura lieu le **JEUDI 27 JUIN 2013, à 9H30.**

LE PRESIDENT,

Michel DINET

PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 24 JUIN 2013

SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2013

La séance du **JEUDI 27 JUIN 2013** est ouverte à **09 H 45**, sous la Présidence de **M. Michel DINET**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **M. BARBIER André, Mme FALQUE Rose-Marie, MM. GUERARD Noël, HABLOT Stéphane, LAURENCY Jean-Pierre, LOCTIN Jean et MARIUZZO Michel**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **MM. MULLER Bernard, MARCHAL Michel, JACQUIN Olivier, MANGIN René, PISSEMEM Jean-Claude, CAUSERO Louis et MINELLA Jean-Pierre**.

RAPPORT N° 1 - DEMANDE DE PROROGATION D'UN AN DU SCHEMA DEPARTEMENTAL CONJOINT DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE 2008-2013

M. PISSENEM, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide la prorogation du schéma départemental conjoint de l'enfance et de la famille d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 3 - CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

M. TRITZ, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention type concernant la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau modifiée,

- et autorise son président ou son représentant à signer tous les actes et pièces s'y rapportant, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 4 - CONTRAT PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND COURONNE - MODIFICATION

M. TRITZ, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- adopte la modification de validité des aides concernant le contrat pluriannuel d'assainissement de la communauté de communes du Grand Couronné,

- et autorise son président à signer tous documents s'y référants, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 5 - AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT AUX
CONTRATS D'ASSAINISSEMENT**

M. TRITZ, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- autorise son président ou son représentant à signer les avenants aux contrats d'assainissement lorsque ces modifications concernent :

- les délais de validité des aides de l'Agence ou du calendrier de réalisation,
- le programme fonctionnel,

- et délègue à la commission permanente l'approbation des autres catégories d'avenants et l'autorisation de les signer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 37 - AVENANT A LA CONVENTION FEDER DE
FINANCEMENT DU RESEAU PROXIMIT-E**

M. GUERARD, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 37 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer l'avenant n° 1 à la convention FEDER n° 34020 conclue entre l'Etat, le département de Meurthe et Moselle et la société MEMONET.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 38 - ANNULATION ET REMPLACEMENT DE L'AVENANT TECHNIQUE N° 1 RELATIF A LA CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE LA REALISATION DE LA LGV EST EUROPEENNE PHASE 2

M. GUERARD, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 38 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve l'annulation et le remplacement de l'avenant technique n°1 relatif à la convention de financement et de réalisation de la LGV Est européenne phase 2,
- et autorise son président à signer le nouvel avenant au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 42 - NOUVELLE CARTE ROUTIERE DES CONVOIS EXCEPTIONNELS DE 3EME CATEGORIE

M. GUERARD, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 42 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- valide la nouvelle carte des transports exceptionnels en annexe.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 15 - REPRESENTATION DU DEPARTEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SODEGER

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 15 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide, à l'unanimité, de procéder par vote à main levée,
- désigne, pour représenter l'assemblée départementale :

- M. JACQUIN en tant que titulaire,
- M. MARIUZZO en tant que suppléant,

- confirme l'exécution de la délibération de la session du 10 décembre 2012,

- confirme le versement d'une participation au capital de la SEM SODEGER Haut Lorraine à hauteur de 20 000 €

- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 113 opération 013.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 21 - CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTE

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 21 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

CREATION DE POSTE :

- autorise la création du poste suivant :

DIRAT

DMT Parc de l'Equipement

Création de poste d'adjoint administratif TG

	Création
N° poste	3169
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint administratif TG
IB	297-499
Fonction	Agent de gestion administrative
Direction	Aménagement
Service	DMT Parc
Lieu d'affectation et RA	Parc de l'Equipement Tomblaine
Date d'effet envisagée	1/07/2013

TRANSFORMATIONS DE POSTES

- autorise les transformations de postes suivants :

DIRAT

DATEE

Transformation d'un poste de catégorie C en catégorie B

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	73	
Quotité du poste	100%	
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint administratif TG	Rédacteur TG
IB	297-499	325-675
Fonction	Agent de gestion Dev Territorial	Assistante de direction
Direction	DIRAT DATEE Appui	DIRAT DATEE
Service	Appui	DATEE
Lieu d'affectation et RA	CAD	CAD
Date d'effet envisagée	----	01/07/2013

DIRAT

Mission Prospective

Transformation d'un poste de catégorie C en catégorie B

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	976	976
Quotité du poste	100%	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	agent de maîtrise TG	Technicien TG
IB	299-529	325-675
Fonction	Géomaticien	Géomaticien
Direction	Aménagement	Aménagement
Service	Mission prospective	Mission prospective
Lieu d'affectation et RA	CAD	CAD
Date d'effet envisagée	----	01/07/2013

DISAS

Toutes Directions

Transformation de 15 postes suite à la réforme du cadre d'emploi des infirmiers

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1202, 2136, 2217, 2304	
Quotité du poste	100%	
Cadre d'Emploi/Grades du poste	1202 :ATSE TG 2136 :infirmier TG 2217, 2304 :Puéricultrice TG	Infirmiers 1 ^{er} et 2 ^{ème} grade et puéricultrice TG
IB	322-638	370-680
Direction	DISAS ou Directions Territoriales	
Service	PMI	
Date d'effet envisagée	01/01/2013	

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1281, 1283, 1285, 1289, 1292, 1294, 1295, 1301, 1302, 1311	
Quotité du poste	100%	
Cadre d'Emploi/Grades du poste	ATSE TG ou infirmiers TG	Infirmiers 1 ^{er} et 2 ^{ème} grade
IB	322-638	370-680
Fonction	Conseiller en gérontologie	Conseiller en gérontologie
Direction	DPAPH	
Service	Géronto	
Date d'effet envisagée	01/01/2013	

DISAS PMI

Mise en conformité du grade d'un poste

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1204	1204
Quotité du poste	100%	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	puéricultrice cadre de santé	puéricultrice cadre de santé TG
IB	430-740	430-780
Fonction	Puéricultrice coordinatrice départementale	
Direction	DISAS	DISAS
Service	PMI Puer	PMI Puer
Lieu d'affectation et RA	CAD	CAD
Date d'effet envisagée	----	01/07/2013

DISAS DPAPH

Création de 4 postes non pérennes dans le cadre du dispositif MAIA sur les territoires de Val de Lorraine et Terres de Lorraines

	Création
N° poste	3187
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Attaché, Attaché principal, Cadre de santé infirmier, Psychologue
Fonction	Pilote MAIA Centre
Direction	DISAS PAPH
Service	Action Gérontologique Antenne MAIA Centre
Lieu d'affectation	STPAPH Val de Lorraine
Résidence Administrative	Maidières
Indice brut terminal	Attaché principal 966 Cadre de santé 740
Date d'effet envisagée	Septembre 2013 à septembre 2016

	Création
N° poste	3188
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	ATSE TG option AS ou CESF, Rééducateur TG
Fonction	Gestionnaire de cas
Direction	DISAS PAPH
Service	Action Gérontologique Antenne MAIA Centre
Lieu d'affectation	STPAPH Terres de Lorraine
Résidence Administrative	Toul
Indice brut terminal	638
Date d'effet envisagée	Octobre 2013 à septembre 2016

	Création
N° poste	3189
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	ATSE TG option AS ou CESF, Rééducateur TG
Fonction	Gestionnaire de cas
Direction	DISAS PAPH
Service	Action Gérontologique Antenne MAIA Centre
Lieu d'affectation	STPAPH Val de Lorraine
Résidence Administrative	Maidières
Indice brut terminal	638
Date d'effet envisagée	Octobre 2013 à septembre 2016

N° poste	3190
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	ATSE TG option AS ou CESF, Rééducateur TG
Fonction	Gestionnaire de cas
Direction	DISAS PAPH
Service	Action Gérontologique Antenne MAIA Centre
Lieu d'affectation	STPAPH Val de Lorraine
Résidence Administrative	Maidières
Indice brut terminal	638
Date d'effet envisagée	Octobre 2013 à septembre 2016

DIRDEVE DEDU

Transformation d'un poste avec changement de filière

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	717	717
Quotité du poste	100%	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	adjoint technique de 2ème classe des EE et adjoint technique de 1ère classe des EE	Adjoint administratif TG
IB	297-413	297-499
Fonction	Agent de gestion administrative	Agent de gestion administrative
Direction	DIRDEVE DEDU	DIRDEVE DEDU
Service	Service civique	Service civique
Lieu d'affectation et RA	CAD	CAD
Date d'effet envisagée	----	1/07/2013

CABINET Protocole

Transformation d'un poste de technicien en adjoint technique

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	56	56
Quotité du poste	100%	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Technicien TG	Adjoint technique TG
IB	325-675	297-499
Fonction	Chauffeur	
Direction	Cabinet	
Service	Protocole	
Lieu d'affectation et RA	CAD	
Date d'effet envisagée	----	01/07/2013

DT NANCY COURONNE

SOL EF ASE Nancy

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	2005	2005
Quotité du poste	100%	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint administratif TG	Rédacteur TG
IB	297-499	325-675
Fonction	Secrétaire de CMS	
Direction	DT NANCYCOURONNE	
Service	DT NANCYC SOL EF ASE Nancy	
Lieu d'affectation et RA	MDD NANCY	
Date d'effet envisagée	----	01/07/2013

Ressources Entretien

	Clôture	Clôture
N° poste	833	834
Quotité du poste	TNC13H	TNC22H
Cadre d'Emploi/Grades du poste	adjoint technique de 2ème classe et adjoint technique de 1ère classe	
IB	297-413	
Fonction	Agent d'entretien	
Direction	DT NANCY COURONNE	
Service	Ressources Entretien	
Lieu d'affectation et RA	CMS Saint Max	
Date d'effet envisagée	Fin au 30/06/2013	

	Création
N° poste	3170
Quotité du poste	TC100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	adjoint technique de 2ème classe et adjoint technique de 1ère classe
IB	297-413
Fonction	Agent d'entretien
Direction	DT NANCY COURONNE
Service	Ressources Entretien
Lieu d'affectation et RA	CMS Saint Max
Date d'effet envisagée	01/07/2013

DT LUNEVILLE

SOLIDARITE ASE

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	2196	2196
Quotité du poste	100%	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint administratif TG	Rédacteur TG
IB	297-499	325-675
Fonction	Assistant administratif social	
Direction	DT LUNEVILLE	
Service	DT LUN SOL ASE	
Lieu d'affectation et RA	MDD LUNEVILLE	
Date d'effet envisagée	----	01/07/2013

TERRES DE LORRAINE

Site de SION

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	2594	
Quotité du poste	TC100%	
Cadre d'Emploi/Grades du poste	adjoint technique TG	adjoint technique TG et adjoint administratif TG
IB	297-499	
Fonction	Chargé d'accueil et de séjours	
Direction	DT TERRES DE LORRAINE	
Service	SION Logistique	
Lieu d'affectation et RA	SION	
Date d'effet envisagée	01/07/2013	

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

Service système

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1513	1513
Quotité du poste	TC100%	
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Rédacteur TG ou Technicien TG	Adjoint technique TG
IB	325-675	297-499
Direction	DSI	
Service	Système	
Lieu d'affectation et RA	CAD	
Date d'effet envisagée	01/07/2013	

Réseaux et Télécom

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1538	
Statut du poste	Non permanent Fin au 31/12/2013	Permanent
Quotité du poste	TC100%	
Cadre d'Emploi/Grades du poste	attaché et attaché principal et ingénieur et ingénieur principal et CSE et cadre territorial de santé	attaché et attaché principal et ingénieur et ingénieur principal
IB	379-966	
Direction	DSI	
Service	Réseaux et Télécom	
Lieu d'affectation et RA	CAD	
Date d'effet envisagée	01/07/2013	

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1539	
Statut du poste	Non permanent Fin au 31/12/2013	Permanent
Quotité du poste	TC100%	
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Technicien TG	Adjoint technique TG
IB	325-675	297-499
Direction	DSI	
Service	Réseaux et Télécom	
Lieu d'affectation et RA	CAD	
Date d'effet envisagée	01/07/2013	

DT BRIEY
Insertion

	Clôture	Clôture
N° poste	786	2616
Quotité du poste	TNC17.5H	TNC17.5H
Cadre d'Emploi/Grades du poste	adjoint technique TG et adjoint administratif TG et adjoint technique des EE TG	adjoint administratif TG
IB	297-499	
Direction	DT BRIEY	
Service	Del. Ressources	Insertion
Lieu d'affectation et RA	MDD Homécourt	
Date d'effet envisagée	Fin au 30/06/2013	

	Création
N° poste	3172
Quotité du poste	TC100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	adjoint administratif TG
IB	297-499
Fonction	Agent territorial insertion
Direction	DT BRIEY
Service	Insertion
Lieu d'affectation et RA	MDD Homécourt
Date d'effet envisagée	01/07/2013

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'union de la droite et du centre déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 22 - AVANCEMENTS DE GRADE : RATIOS 2013

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 22 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- fixe les ratios d'avancements de grade au titre de l'année 2013 ainsi qu'il suit :

Ratios retenus pour les avancements de grade (par la voie du choix) :

Avancement de grade	Ratios 2013	Seuil de nomination
Grades de catégorie A et B	20 %	<u>Catégorie B</u> Décret n° 2010-329
Grades de catégorie C	30 %	<u>Catégorie C</u> Décret n° 2009-1711

Ratios retenus pour les avancements de grade (par la voie de l'examen professionnel) :

Avancement de grade	Ratios 2013	Seuil de nomination
Grades de catégorie A, B et C	100 %	<u>Catégorie B</u> Décret n° 2010-329 <u>Catégorie C</u> Décret n° 2009-1711

Ratios retenus pour le passage à l'échelon spécial de l'échelle 6 de rémunération en catégorie C (toutes filières sauf filière technique)

ECHELON SPECIAL	Ratios 2013
Catégorie C, Echelle 6, toutes filières sauf filière technique qui en bénéficie de droit	100 %

Dans les situations où l'effectif des agents promouvables, est supérieur à 3, le nombre de nominations obtenues (taux * nombre d'agents remplissant les conditions pour chaque grade considéré) est arrondi à l'entier le plus proche.

Pour les grades dont l'effectif des agents promouvables, est inférieur ou égal à 3, un ratio de 20 % arrondi à l'entier supérieur est institué, dans la limite d'un avancement tous les 3 ans.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 29 - COMPTE RENDU RELATIF A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DELEGUEE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. MANGIN, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 29 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- prend acte, de ce que son Président a, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération adoptée lors de la session du 31 mars 2011, défendu les intérêts du Département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre de :

- 11 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de NANCY, sous les n° 1300205-3, 1300234-3, 1300410-3, 1300406-3, 1300403-3, 1300434-3, 1300503-3, 1300668-3, 1300705-3, 1300706-3, 1300757-3,

- affaire enregistrée à la Cour Administrative d'Appel de NANCY, sous le n° 13NC00243,

- 1 affaire enregistrée au Conseil d'Etat sous le n° 365429,

- 1 affaire enregistrée à la Cour d'Appel de NANCY,

- prend également acte, de ce que son Président :

- a décidé de faire appel, dans 1 affaire enregistrée à la Cour d'Appel de MONTPELLIER,

- a décidé de se constituer partie civile, au nom et pour le compte du Département de Meurthe-et-Moselle, dans :

- * 4 affaires enregistrées au Tribunal de Grande Instance de NANCY,

- * 7 affaires enregistrées au Tribunal Correctionnel de NANCY,

- a décidé d'introduire 3 procédures en référé expertise :

- * 1 devant le Tribunal de Grande Instance de NANCY,

- * 2 devant le Tribunal Administratif de NANCY,

- et en dernier lieu, prend acte que sur la période allant du 14 février au 27 mai 2013, 17 affaires ont été jugées et parmi lesquelles, 14 ont reçu une issue favorable.

RAPPORT N° 30 - INFORMATION DONNEE A LA SESSION SUR LES DELEGATIONS AU PRESIDENT EN MATIERE DE BAUX ET D'INDEMNITES SUITE A SINISTRE EN 2012

M. MANGIN, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 30 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- donne acte au président des informations contenues dans ce rapport.

RAPPORT N° 32 - INFORMATION A L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE SUR LES MARCHES PUBLICS

M. MANGIN, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 32 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président de la communication des informations sur la passation des marchés publics du 01/01/2013 au 23/05/2013 et de leurs avenants du 25/03/2013 au 20/05/2013.

RAPPORT N° 35 - EVOLUTION DE L'APPUI AUX TERRITOIRES PAR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME D'INGENIERIE TERRITORIALE ET SIGNATURE D'UN AVENANT AU CTDD

M. JACQUIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 35 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les propositions telles que formulées dans le rapport,
- approuve le projet de protocole d'accord et mandate son président pour le négocier avec les partenaires concernés,
- approuve le principe de création d'un EPA et autorise son président à finaliser la négociation avec les partenaires de façon à présenter à une prochaine session un projet de statut et de délibération conjointe,
- approuve le principe d'une co-construction de l'offre de service sur la base des propositions expérimentales faites,
- et demande qu'une information soit faite auprès des collectivités locales en ce sens dans des délais compatibles avec la présentation d'un rapport à une prochaine session.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'union de la droite et du centre déclarent s'abstenir.

Les élus des groupes front de gauche, démocratiques indépendants et socialistes et républicains votent pour.

RAPPORT N° 36 - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE, ADAPTATION DES MODALITES DE REPARTITION DES PARTS " COMMUNES DEFAVORISEES " ET " COMMUNES DEMUNIES "

M. JACQUIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 36 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- adopte la nouvelle répartition des parts du FDPTP entre le dispositif « communes défavorisées » pour 85 % et le dispositif « communes démunies » pour 15 % du montant annuel de FDPTP.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'union de la droite et du centre déclarent s'abstenir.

Les élus des groupes front de gauche, démocratiques indépendants et socialistes et républicains votent pour.

RAPPORT N° 39 - DEMANDE DE RECUPERATION DE LA TVA SUR LE BUDGET DES TRANSPORTS

M. GUERARD, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 39 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide de demander d'assujettir l'ensemble des services de transport (commerciaux et scolaires) à la TVA en vue de pouvoir récupérer la TVA facturée par les transporteurs dès 2013.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 40 - AJUSTEMENT DU REGLEMENT DU RESEAU TED

M. GUERARD, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 40 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les modifications apportées au règlement des transports scolaires.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'union de la droite et du centre déclarent s'abstenir.

Les élus des groupes front de gauche, démocratiques indépendants et socialistes et républicains votent pour.

RAPPORT N° 41 - CREATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION RELATIVE A LA GESTION DES TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX

M. GUERARD, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 41 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide :

• de la création d'une mission d'évaluation, d'une durée de 6mois, relative à la gestion des transports départementaux : lignes régulières Ted', Tad' et scolaires ;

- à l'unanimité, de procéder, à la désignation de ses membres à main levée ;
- et désigne pour siéger au sein de cette mission :

- * M. BRUNNER
- * M. COLIN
- * M. GRANDJEAN
- * M. GUERARD
- * M. JACQUIN
- * M. UHLRICH
- * M. SONREL
- * M. MULLER
- * M. BAUMONT

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 14 - RAPPORTS D'ACTIVITE DES SERVICES TERRITORIAUX - ANNEE 2012

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président de la communication du rapport d'activité des services départementaux pour l'année 2012.

RAPPORT N° 16 - INTERNALISATION DU CAPEMM, DE L'ADT ET DE L'AC2M

M. DINET, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 16 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les propositions, ci-dessous, contenues dans le rapport :

- la liste des missions internalisées,
- les principes d'internalisation des activités touristiques et du dispositif « Musique vivante en gériatrie »,
- le cadre proposé pour l'accompagnement de la situation des salariés,

- les dispositions applicables pour le transfert du patrimoine corporel et incorporel des organismes associés,

- et autorise son président à engager les démarches permettant l'approfondissement et la réalisation de ces différentes décisions., au nom du département.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'union de la droite et du centre déclarent s'abstenir.

Les élus des groupes front de gauche, démocratiques indépendants et socialistes et républicains votent pour.

RAPPORT N° 17 - PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE (APPLICATION DE LA LOI DU 12 MARS 2012)

M. MANGIN, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 17 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'adopter le rapport et le projet pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la collectivité,
- d'autoriser son président à signer, au nom du département, les documents nécessaires à sa mise en œuvre (convention avec le centre de gestion pour l'organisation des sélections professionnelles, arrêtés de nomination ...),
- et d'autoriser sa commission permanente à adopter les éventuels avenants nécessaires pour ouvrir de nouvelles sessions en 2015 et 2016 afin d'offrir de nouvelles possibilités aux agents qui n'auraient pas réussi les premières sélections professionnelles.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'union de la droite et du centre déclarent s'abstenir.

Les élus des groupes front de gauche, démocratiques indépendants et socialistes et républicains votent pour.

RAPPORT N° 18 - RAPPORT DE SITUATION DES AGENTS REMPLISSANT LES CONDITIONS D'ACCES A LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE VIA LE DISPOSITIF DE TITULARISATION PREVU A LA LOI N° 2012-347 DU 12 MARS 2012

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 18 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- adopte le rapport de situation des agents remplissant les conditions d'accès à la fonction publique territoriale.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'union de la droite et du centre déclarent s'abstenir.

Les élus des groupes front de gauche, démocratiques indépendants et socialistes et républicains votent pour.

RAPPORT N° 19 - MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 19 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la mise en place de l'entretien professionnel annuel à titre expérimental pour les années 2013 et 2014 dans la collectivité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 20 - LA SOLIDARITE TOUJOURS AU COEUR.
L'EDUCATION ET LA CULTURE POUR TOUS. POINT D'ETAPE N° 5
DE LA MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS POLITIQUES DE
SOLIDARITE ET D'EDUCATION.**

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 20 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- autorise la clôture et la création des postes par redéploiements de postes et crédits selon le tableau ci-dessous :

Postes d'origine clôturés						Postes créés par redéploiements					
Affectation d'origine	Politique publique	N° Poste	Catégorie	Quotité	Grade	Catégorie	Quotité	Grade	N° Poste	Affectation service	Lieux
DIRAT Mission Habitat		974	B	100 %	ATSE E TG	B	100 %	ATSE TG 322-638	3164	DISAS DPAPH Action Géronto	MDD Longwy
Financements Habitat logement 135 000 € sur 150 000 €						C	100 %	Adj. adm. TG 297-499	3165	DI Allocat°	CAD
						B	100 %	Rédacteur TG 325-675	3166	DI	CAD
						C	100 %	Adj. adm. TG 297-499	3167	DISAS DPAPH	CAD
						B	TN C17. 5 H	Rédacteur TG 325-675	3168	DT Briey SOL Insert°	MDD Briey

Date d'effet envisagée : 1^{er} juillet 2013

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'union de la droite et du centre déclarent s'abstenir.

Les élus des groupes front de gauche, démocratiques indépendants et socialistes et républicains votent pour.

RAPPORT N° 23 - MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT COLLECTIF DE PREVOYANCE POUR LES AGENTS DU DEPARTEMENT

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 23 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide :

- de fixer le taux de couverture pour les garanties ITT et invalidité à 90%,
- de retenir la SMACL pour mettre en place la convention de participation pour le risque prévoyance pour l'ensemble des agents du département,
- de fixer à 15 € nets par mois dans la limite du montant de la cotisation la participation du département à la garantie ITT,
- de maintenir à 2,50 € nets par mois dans la limite du montant de la cotisation, la participation du département à la garantie invalidité,
- de revaloriser ces montants en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice sur la base de cette valeur à la date du 1^{er} juillet 2013,
- et de considérer cette intervention financière significative comme un axe essentiel de la politique de prestation sociale de la collectivité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 25 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - RESULTATS GENERAUX

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 25 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Pour le vote de ce rapport, M. Michel DINET, président du conseil général, quitte la salle de 12H24 à 12H26. La présidence est alors assurée par M. Mathieu KLEIN.

- vu les comptes de gestion des recettes et des dépenses du budget départemental et des sept budgets annexes présentés par madame Annie Rouilleaux, Payeur départemental pour l'exercice 2012,

- vu les comptes administratifs du budget départemental et des sept budgets annexes de l'exercice 2012 présentés par monsieur Michel Dinet, Président du Conseil Général de Meurthe et Moselle,

- vu les pièces justificatives apportées à l'appui dudit compte,

- Considérant que les comptes administratifs 2012 du Président du Conseil Général sont en concordance avec les comptes de gestion 2012 du Payeur départemental,

ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITE (AIS)

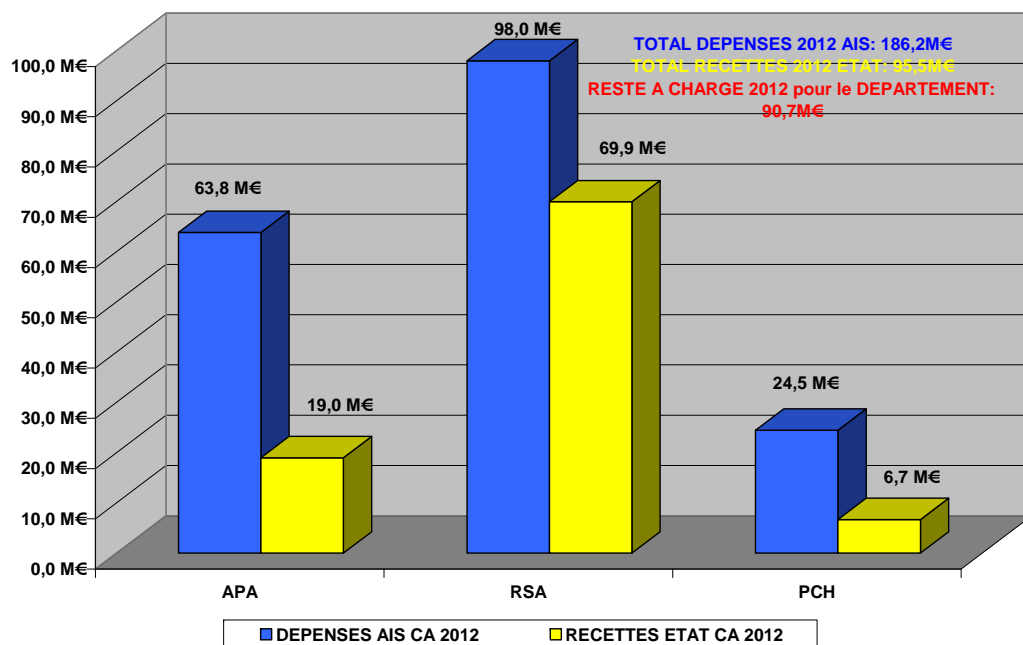
Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) - Revenu de Solidarité Active (RSA) - Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

----- Budget Annexé - Compte Administratif 2012

En 2012, les **dépenses totales** des AIS pour le département de Meurthe et Moselle se sont élevées à **186 253 341€**

La **compensation** financière de l'Etat pour le financement de ces trois allocations s'est élevée à **95 529 540€**

Le **reste à charge 2012** pour le département de Meurthe et Moselle est de **90 723 801€**

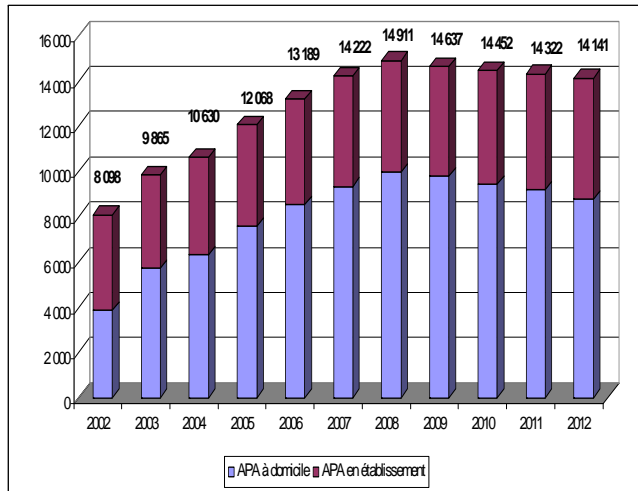


Allocation	Intitulé	Compte Administratif 2012 en €
APA	Dépenses brutes d'allocations	63 811 269
	Compensation Etat/Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (recettes)	18 962 768
	Reste à charge pour le département	44 848 501 70%
RSA	Dépenses brutes d'allocations	97 977 929
	Compensation Etat (transfert de Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques / recettes)	62 949 864
	Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (recettes)	6 949 007
	Reste à charge pour le département	28 079 013 29%
PCH	Dépenses brutes d'allocations	24 464 143
	Compensation Etat/Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (recettes)	6 667 856
	Reste à charge pour le département	17 796 287 73%
TOTAL AIS	Dépenses brutes totales d'allocations	186 253 341
	Compensation totale de l'Etat (recettes)	95 529 540
		51%
	Reste à charge pour le département	90 723 801 49%

EVOLUTION du NOMBRE de BENEFICIAIRES et d'ALLOCATAIRES des ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITE

ALLOCATION PERSONNALISEE d'AUTONOMIE

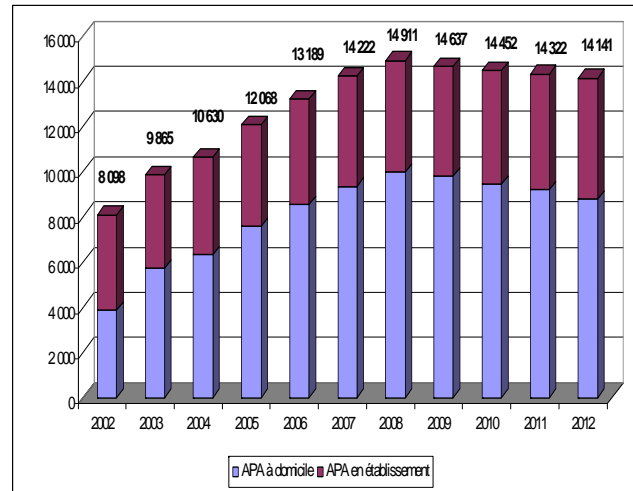
Nombre de bénéficiaires



Source : Drees - Enquête annuelle "Aide sociale" ;
données au 31/12 de chaque année
Chiffres non définitifs pour 2012

REVENU de SOLIDARITE ACTIVE

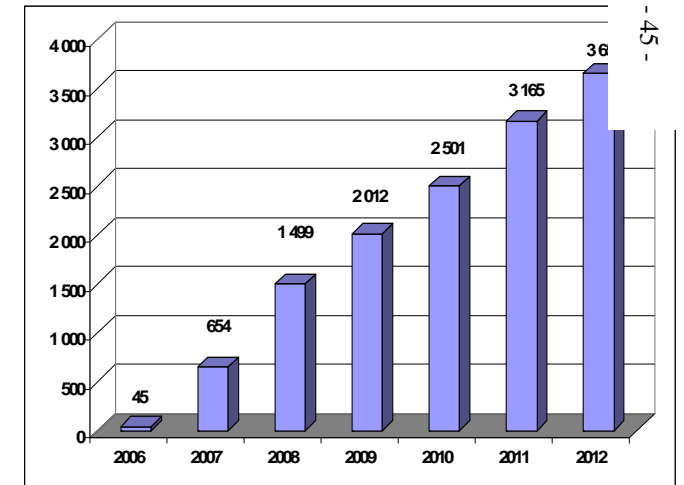
Nombre d'allocataires



Source : Drees - Enquête annuelle "Aide sociale" ;
données au 31/12 de chaque année
Chiffres non définitifs pour 2012

PRESTATION de COMPENSATION du HANDICAP

Nombre de bénéficiaires



Source : Drees - Enquête annuelle "Aide sociale" ;
données au 31/12 de chaque année
Chiffres non définitifs pour 2012

- arrête :

- article 1^{er} : le conseil général approuve les comptes de gestion des recettes et des dépenses du budget départemental et des sept budgets annexes présentés par madame Annie Rouilleaux, Payeur départemental, pour l'exercice 2012,

- article 2 : le conseil général de Meurthe et Moselle donne son approbation aux comptes administratifs du budget départemental et des sept budgets annexes de l'exercice 2012 présentés par son Président, monsieur Michel Dinet,

- article 3 : statuant sur les opérations de l'exercice 2012, sauf le règlement et l'apurement par la chambre régionale des comptes, le conseil général admet les opérations effectuées pendant la gestion 2012.

- décide, pour le budget annexe du Réseau Haut Débit, conformément à la recommandation émise le 11 août 2011 par la Mission d'Appui aux Partenariats Publics Privés, de ne pas amortir dans le budget annexe du RDHD l'actif concédé à MEMONET et :

- d'amortir les autres dépenses effectuées sur le compte 2153 sur une durée de 30 ans à partir de l'exercice 2013,

- d'amortir sur une durée de 5 ans les comptes 2155 à partir de l'exercice 2013,

- et de reprendre les subventions reçues aux comptes 131* à partir de l'exercice 2013.

Lors du vote correspondant :

- les comptes de gestion des recettes et des dépenses du budget départemental et des sept budgets annexes, sont adoptés à l'unanimité,

- les comptes administratifs du budget départemental et des sept budgets annexes de l'exercice 2012 présentés par Michel DINET, président du conseil général, sont adoptés ainsi :

- les élus des groupes front de gauche, démocratiques indépendants et socialistes et républicains votent pour.

- les élus du groupe de l'union de la droite et du centre déclarent s'abstenir,

RAPPORT N° 26 - AFFECTATION DES RESULTATS 2012 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 26 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Au vu du compte administratif 2012, il est décidé d'affecter les résultats 2012 pour le budget principal et les sept budgets annexes comme suit:

Budget principal départemental:

- affecte, à titre définitif, le résultat de la section de fonctionnement 2012 de **69 948 398,60€** comme suit :

- **49 363 049,51€** sur le compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé (recette de la section d'investissement) à couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- **20 585 349,09€** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne R002 – reports à nouveau (recette de fonctionnement)

- précise que le solde d'exécution d'investissement 2012 de **65 960 452,63€** est inscrit à titre définitif sur la ligne D001 – reports à nouveau de l'exercice N-1 (dépenses d'investissement).

Budget annexe du Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental :

- affecte, à titre définitif, le résultat de fonctionnement 2012 de **1 202,15€** comme suit :

- **1 202,15€** sur le compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé (recette de la section d'investissement)

- précise que le solde d'exécution d'investissement 2012 de **1 202,15€** est inscrit à titre définitif sur la ligne D001 - reports à nouveau de l'exercice N-1 dépenses d'investissement)

Budget annexe du Réseau Educatif de Meurthe et Moselle :

- affecte, à titre définitif, le solde positif des deux sections d'investissement et de fonctionnement 2012 comme suit :

- **547 999,68€** en excédent d'investissement reporté sur la ligne R001 – reports à nouveau (recette d'investissement)
- **639 279,73€** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne R002 – reports à nouveau (recette de fonctionnement)

Budget annexe Manifestations et activités des sites touristiques de Meurthe et Moselle :

- affecte, à titre définitif, le solde négatif de la section de fonctionnement 2012 et l'excédent de la section d'investissement comme suit :

- **2 342 ,00 €** en excédent d'investissement reporté sur la ligne R001 – reports à nouveau (recette d'investissement)
- **2 643,14€** en déficit de fonctionnement reporté sur la ligne D002 – reports à nouveau (dépense de fonctionnement)

Budget annexe Réseau Départemental Hauts Débits :

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section d'investissement 2012 comme suit :

- **2 083 897,11€** en excédent d'investissement reporté sur la ligne R001 – reports à nouveau (recette d'investissement)

- précise que le résultat de fonctionnement 2012 est nul et qu'il n'y donc pas lieu de l'affecter,

Budget annexe Assistance Technique Eau (ouvert en section de fonctionnement uniquement):

- précise que le résultat de fonctionnement 2012 est nul et qu'il n'y donc pas lieu de l'affecter,

Budget annexe du Parc départemental

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section d'investissement et de fonctionnement 2012 comme suit :

- **206 763,02€** en excédent d'investissement reporté sur la ligne R001 – reports à nouveau (recette d'investissement)
- **148 322,97** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne R002 – reports à nouveau (recette de fonctionnement)

Budget annexe de la Régie départemental de la colline de Sion-Vaudémont (ouvert en section de fonctionnement uniquement)

- affecte, à titre définitif, le solde négatif de la section de fonctionnement 2012 comme suit :

- **147 502,05€** en déficit de fonctionnement reporté sur la ligne D002 – reports à nouveau (dépense de fonctionnement)

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'union de la droite et du centre déclarent s'abstenir.

Les élus des groupes front de gauche, démocratiques indépendants et socialistes et républicains votent pour.

RAPPORT N° 27 - SITUATION DES RESTES A RECOURER SUR EXERCICES ANTERIEURS. - ADMISSIONS EN NON-VALEURS

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 27 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- accepte les admissions en non-valeur présentées par le payeur départemental pour un montant total de 222 142,68 € sur le budget départemental, prélevées sur les lignes budgétaires suivantes :

- dossiers RMI-RSA: chapitre 017 article 6541 sous fonction 567 pour un montant de 152 150,69 €
- autres dossiers : chapitre 65 article 6541 sous fonction 01 pour un montant de 69 991,99 €

- décide de reprendre une partie des provisions constituées au titre des indus RMI-RSA lors des années précédentes, pour un montant de 152 150,69 € à réaliser sur la ligne budgétaire chapitre 78 article 7875 sous fonction 01,

- et décide de constituer une provision pour risques et charges de 140 000,00 € suite aux risques inhérents aux admissions en non valeur probables au titre des indus RMI-RSA émis en 2013, cette provision étant imputée sur la ligne budgétaire chapitre 68 article 6875 sous fonction 01.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 24 - INFORMATION A L'ASSEMBLEE
DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE DETTE CONFORMEMENT A
LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT POUR CONTRACTER
LES PRODUITS NECESSAIRES AUX BESOINS DE FINANCEMENT DE
LA COLLECTIVITE**

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 24 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte des opérations de gestion active de la dette et de gestion de trésorerie effectuées au premier semestre 2013 conformément à la délégation donnée à son président.

**RAPPORT N° 31 - TABLEAU RECAPITULATIF DES CESSIONS,
ACQUISITIONS D'IMMEUBLES ET DE DROITS REELS IMMOBILIERS
AU COURS DE L'ANNEE 2012**

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 31 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président des informations contenues dans ce rapport.

**RAPPORT N° 28 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013 (DM N°1)
CREATION ET MODIFICATION D'AUTORISATIONS
PLURIANNUELLES**

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 28 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide de procéder aux inscriptions des crédits budgétaires tels que présentés dans ce rapport,

- décide la repise de la subvention de 105 000€ constituée en juin 2012 dans le budget annexe du REMM,

- décide de réaliser la reprise de provisions suivantes :
 - 6 734 584€ pour les ouvertures 2013 d'établissements de personnes âgées et handicapées (crédits votés au BP 2013),
 - 460 000€ de provision restante de couverture de reste d'emprunt,
 - 152 150,69€ de provisions constituées pour les indus rSa,
- décide de constituer les provisions inscrites au BP 2013, soit 50 000€ pour les risques contentieux et 140 000€ pour les indus rSa de l'exercice 2013,
- clôture les autorisations de programme et d'engagement tels qu'indiquées dans le rapport,
- actualise les autorisations de programme et d'engagement tels qu'indiquées dans les états IV C7 et IV C8 des éditions légales.
- conformément aux dispositions de l'article 50 et la loi du 2 mars 1982, les ouvertures budgétaires décidées au cours de cette session se répartissent entre les différents chapitres budgétaires comme indiqué dans le rapport et sont reprises dans les éditions légales jointes.

Lors du vote correspondant :

- les élus du groupe de l'union de la droite et du centre déclarent voter contre,
- les élus du groupe démocrates indépendants déclarent s'abstenir,
- les élus des groupes front de gauche et socialistes et républicains votent pour.

RAPPORT N° 34 - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE LORRAINE - RAPPORT SUR L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE "L'AUTRE CANAL"

M. MANGIN, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 34 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale de Comptes de Lorraine sur l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « l'Autre Canal ».

---ooOoo---

La séance est levée à 12H45.

PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 24 JUIN 2013

SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2013

La séance du **JEUDI 27 JUIN 2013** est ouverte à 14 H 24, sous la Présidence de **M. Michel DINET**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **MM. GUERARD Noël, HABLOT Stéphane, LAURENCY Jean-Pierre, LOCTIN Jean, MARIUZZO Michel, Mmes PILOT Michèle et THOMAS Rachel**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **MM. JACQUIN Olivier, MANGIN René, PISSEMEM Jean-Claude, CAUSERO Louis, MINELLA Jean-Pierre, Mmes OLIVIER Dominique et TALLOTE Josiane**, à l'exception de **MM. BARBIER André et MULLER Bernard**, excusés.

RAPPORT N° 33 - ACTUALISATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES DE MEURTHE ET MOSELLE : SDACR 2013 - 2018

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 33 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance du rapport intitulé SDACR 2013 - 2018 relatif à l'actualisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de Meurthe et Moselle (SDACR) de 2007 et qui doit permettre aux autorités en charge des décisions de déterminer les orientations de couverture opérationnelle, mais également de retenir des solutions en terme d'organisation, de dimensionnement des ressources humaines et des moyens techniques,

Conformément à l'article L.1424-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

- donne un avis favorable au Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de Meurthe et Moselle 2013 – 2018

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 2 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT ET DE RESTAURATION DES COLLEGES PUBLICS

M. KLEIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide

- d'ajuster les dotations de fonctionnement et de restauration 2013 pour le collège Jean Lamour à Nancy selon les modalités présentées et détaillés dans le rapport,

- décide d'attribuer au collège Alfred Mézières à Nancy une dotation complémentaire d'un montant de :

- 3 637 € au titre du fonctionnement,

- 2 951 € au titre de la restauration,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme P344 – Opérations O001 et O011.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 6 - MISE EN PLACE ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION ENS SUR LE SITE "BOIS DE PAGNY ET VALLON DE BEAUME-HAYE"

M. TRITZ, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide de créer une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur le site «Bois de Pagny et vallon de Beaume-Haye », conformément au plan annexé au rapport,

- et délègue à la commune de Pagny-sur-Moselle le droit de préemption ENS dans cette zone relevant d'un objectif communal pour toutes les aliénations susceptibles d'y intervenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 7 - MISE EN PLACE ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION SUR L'ENS DES ILES DU FOULON ET DE L'ENCENSOIR

M. TRITZ, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide de créer une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur le site des « îles du Foulon et de l'Encensoir », conformément au plan annexé au rapport,

- et délègue à la commune de Tomblaine le droit de préemption ENS dans cette zone relevant d'un objectif communal pour toutes les aliénations susceptibles d'y intervenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 8 - ATLAS DEPARTEMENTAL DES PAYSAGES DE MEURTHE ET MOSELLE

M. TRITZ, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'achèvement de l'Atlas Départemental des Paysages,
- prend acte des contenus de l'Atlas et du site Internet dédié,
- autorise la mise en ligne officielle du site Internet dédié,
- et souhaite que les contenus de l'Atlas puissent être continuellement enrichis, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du Forum du Paysage et de la Biodiversité à Sion.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 9 - ENS - SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS ET DES PAYSAGES SENSIBLES - REFONTE DES REGLEMENTS D'INTERVENTION - -

M. TRITZ, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve :
- le nouveau règlement pour la préservation et la valorisation des espaces naturels sensibles et la convention type pour la formalisation des partenariats,
- le nouveau règlement pour la mise en place des 3 volets partenariaux relatifs au forum départemental des paysages et de la biodiversité et la convention type pour la formalisation des partenariats.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'union de la droite et du centre déclarent s'abstenir.

Les élus des groupes front de gauche, socialistes et républicains et démocratiques indépendants votent pour.

RAPPORT N° 10 - COMPLEMENT D'INFORMATION AU PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION (PDI) PLURIANNUEL 2011/2013 - N° 2

M. CORZANI, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président de la communication du complément d'information n°2 du Programme Départemental Insertion Pluriannuel 2011-2013.

RAPPORT N° 11 - AVANCE REMBOURSABLE AU BENEFICE DES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION DE MEURTHE-ET-MOSELLE - MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION

M. CORZANI, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'approuver les nouvelles modalités d'animation de l'avance remboursable telles que décrites dans le rapport et de l'appliquer dans le cadre des conventionnements avec les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) de Meurthe-et-Moselle sous forme associative porteuses d'un atelier et/ou chantier d'insertion, une entreprise d'insertion ou une association intermédiaire, accueillant des bénéficiaires du RSA,
- d'autoriser son président à signer, au nom du département, les conventions correspondantes,

- et précise que cette délibération modifie la délibération adoptée à la session du 28 septembre 2009 actant les modalités de versement de l'avance remboursable.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 12 - RETRAIT DES DEPARTEMENTS DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET DES VOSGES DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES LACS DE PIERRE PERCEE ET DE LA PLAINE.

M. HARMAND, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- approuve le retrait des départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges du Syndicat Mixte des Lacs de Pierre Percée et de la Plaine au 31 décembre 2013,

- approuve les termes du protocole de sortie tripartite entre le Syndicat Mixte des Lacs de Pierre Percée et de la Plaine et les départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges,

- et autorise son président à signer ce protocole, au nom du département.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'union de la droite et du centre déclarent voter contre.

Les élus des groupes front de gauche, démocratiques indépendants et socialistes et républicains votent pour.

RAPPORT N° 13 - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PARTENARIALE DE SITE CAMPUS LORRAIN

Mme CREUSOT, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 13 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant n°2 à la convention partenariale de site Opération Campus Lorrain,

- et autorise son président à le signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 43 - VOEU POUR LE CLASSEMENT UNESCO DES SITES
ET PAYSAGES DE MEMOIRE DE LA GRANDE GUERRE**

M. VINCHELIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 43 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Les élus du conseil général de Meurthe-et-Moselle soutiennent sans réserve la demande d'inscription sur la liste indicative française du Patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO des « Paysages et sites de mémoire du front occidental de la Première Guerre mondiale », portée par l'association Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre, qui regroupe les départements du front, et la Belgique (Région flamande et Région wallonne).

Ce projet est pour notre département une exceptionnelle opportunité de sauvegarde et de transmission d'un patrimoine à dimension universelle témoin pour les générations à venir de ce cataclysme qui a bouleversé l'histoire mondiale.

A ce titre, les paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre résonnent comme un appel à la réconciliation de tous les peuples et à une coopération internationale durable entre les nations pour construire l'avenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée et la session est close à 16H32.

La prochaine session du conseil général aura lieu le **LUNDI 23 SEPTEMBRE 2013** à 10H00.

LE PRESIDENT,

Michel DINET